

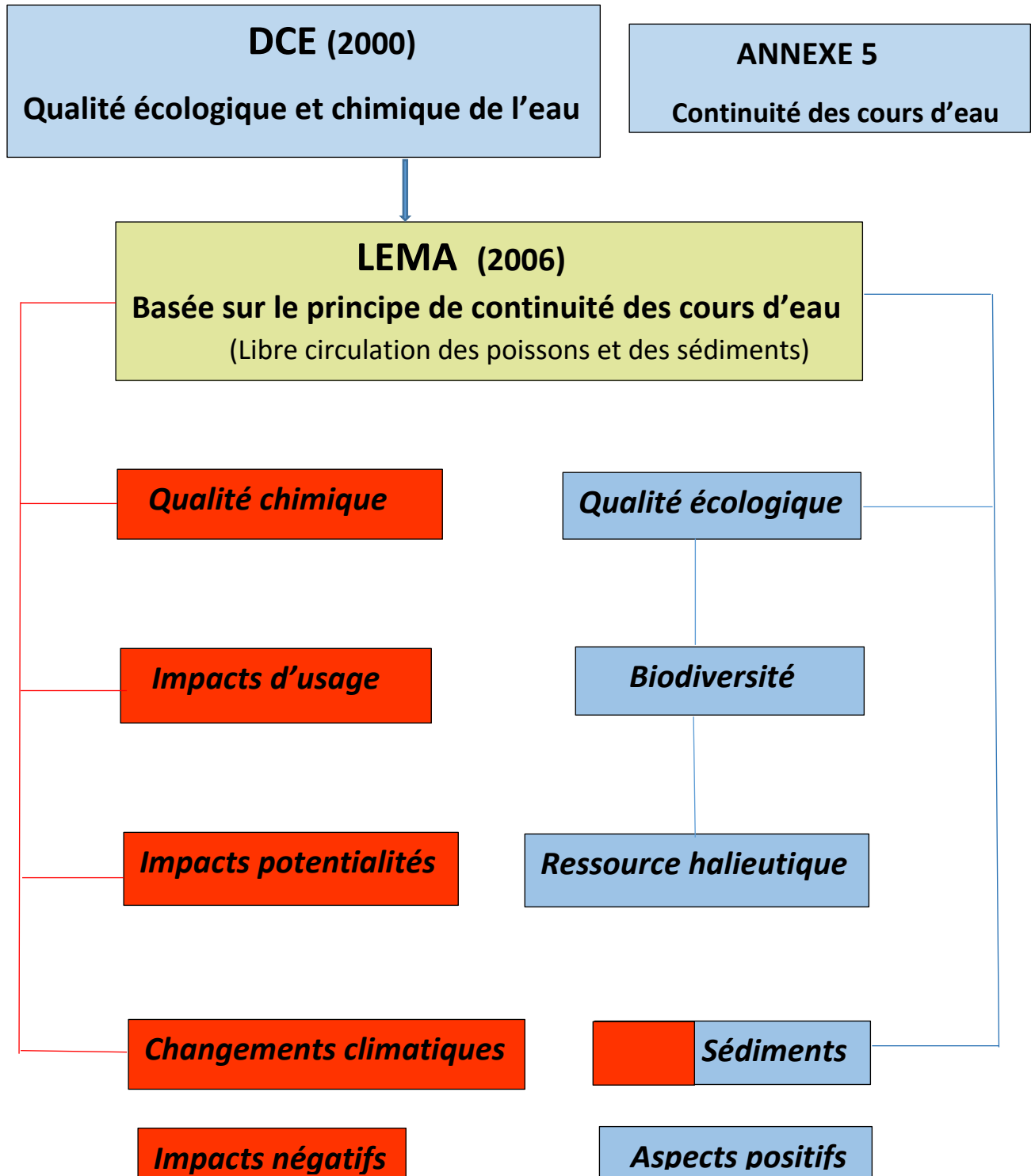


**ANALYSE EN TROIS SCHEMAS DE
LA LOI FRANCAISE SUR L'EAU (LA LEMA)**

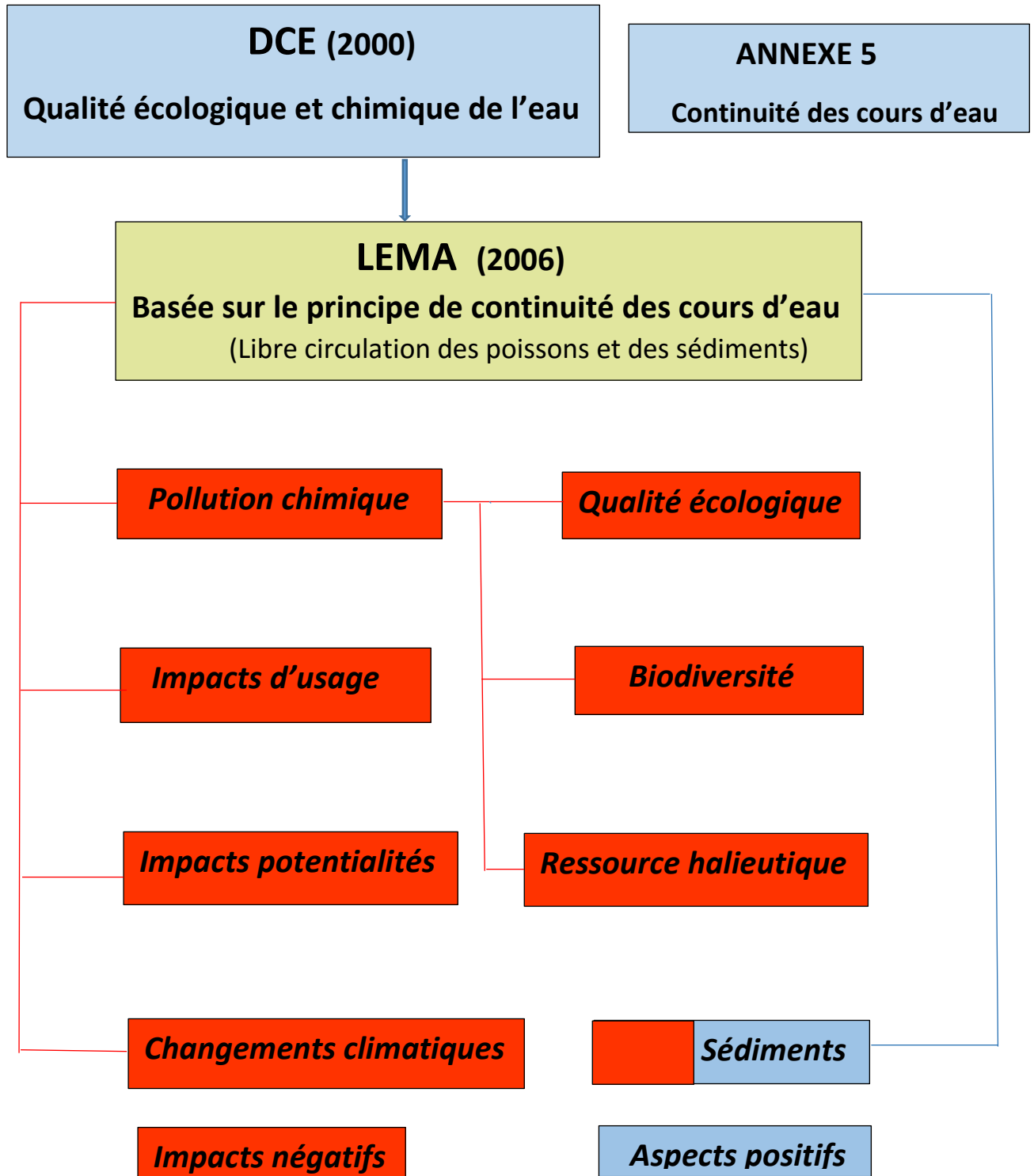
- **SES ABERRATIONS**
- **L'AMENDEMENT PROPOSE**

Jean-Pierre PESTIE – Mai 20

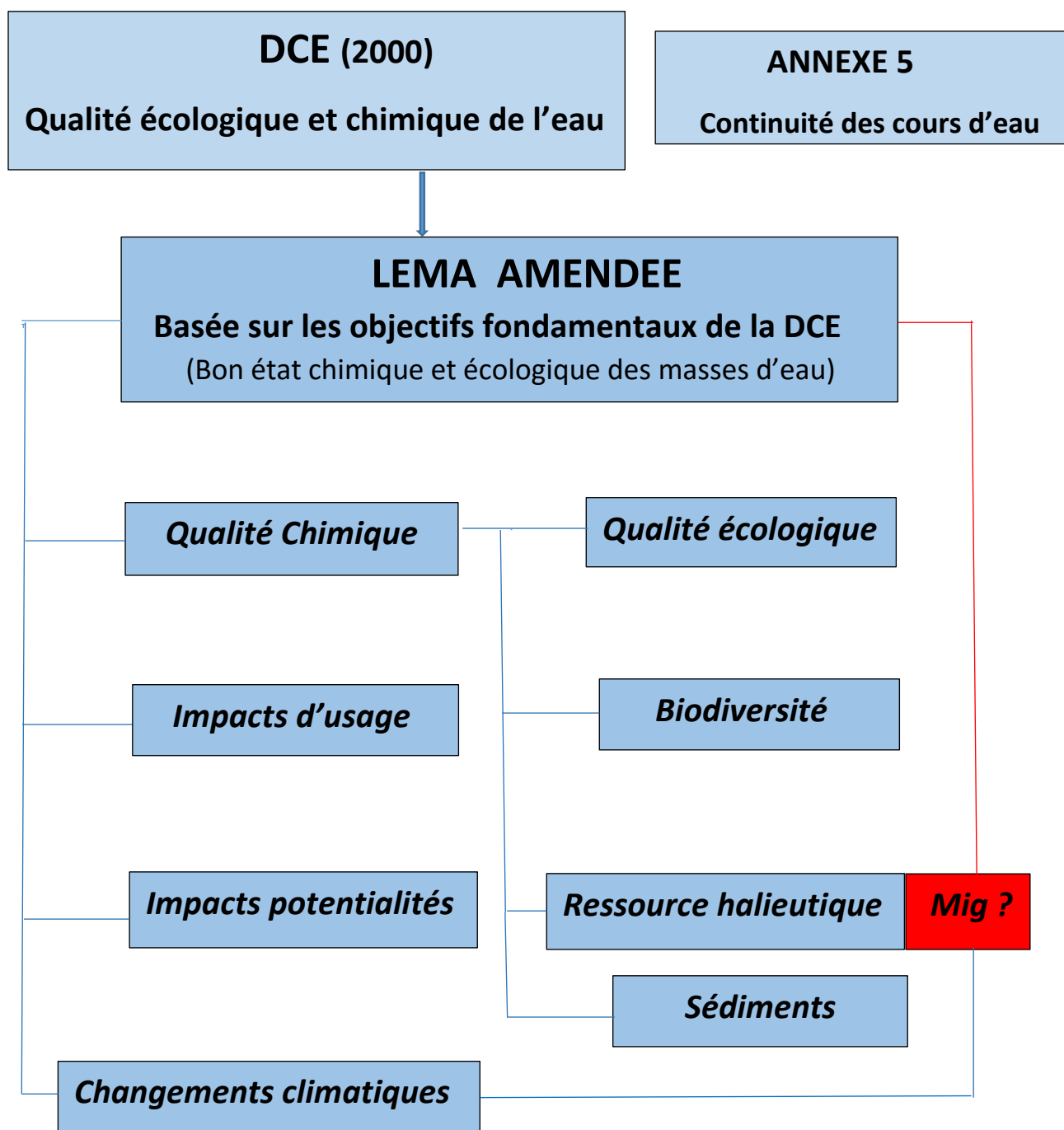
SCHEMA 1. LA LEMA VUE PAR LES SERVICES DE L'ETAT



SCHEMA 2. ANALYSE DE LA LEMA EN 2015



SCHEMA 3. SITUATION AVEC LOI AMENDEE



SCHEMA 1

Impacts positifs, vus des Services de l'Etat et la FNE.

Qualité écologique. La libre circulation de l'eau améliore ses paramètres physicochimiques (température et oxygénation), favorise l'autoépuration des matières organiques et réduit l'évaporation.

Biodiversité et ressource halieutique. La qualité écologique de l'eau se caractérise par les deux bio-indicateurs que sont la densité de la faune benthique invertébrée et la richesse de la ressource halieutique. La libre circulation des espèces (poissons migrateurs et sédentaires) facilite leur accès aux zones de reproduction, d'alimentation et de protection.

Sédiments. Les sédiments derrière les vieux ouvrages contiennent des métaux lourds et des PCB. Les Services de l'Etat sont conscients qu'il est dangereux de les remettre en mouvement en réactivant ainsi leur suspension dans l'eau et en créant des pollutions en aval des ouvrages.

Impacts négatifs.

Qualité chimique. La circulation de l'eau n'a aucune incidence sur sa qualité chimique. La forte pollution chimique de l'eau privilégie en zone rurale les puisages d'eau potable en nappe souterraine profonde sans pesticides mais à faible vitesse de renouvellement conduisant à son tarissement.

Impacts sur usages existants. La vallée du Cher et de ses affluents est emblématique de tous les impacts : tourisme fluvial, patrimoine fluvial, irrigation en période d'étiage....

Impacts des potentialités. Les principaux impacts concernent la transition énergétique (l'hydroélectricité est 4 fois moins chère que celle du nucléaire) et le développement fluvial de plaisance, un tourisme vert qui a le vent en poupe.

Changements climatiques. Les étiages et inondations plus sévères imposeront des aménagements sur les cours d'eau, indépendamment de règles d'urbanisme draconiennes. Les inondations catastrophiques du sud de la France ont déjà fait 41 morts en deux ans !

SCHEMA 2

Des études récentes montrent que les améliorations de l'hydro-morphologie des cours d'eau en plaine n'ont pas d'impact sur la biodiversité. En réalité, il existe une pression supérieure aux obstacles transversaux : il s'agit de la pollution chimique. Ces résultats d'études sont corroborés par les observations faites en Loire moyenne. Dans la période 2008-2013, les pêcheurs professionnels ont vu leurs prises diminuer d'un facteur 6 pour cinq espèces ciblées (quatre migratrices et une sédentaire). En 2013, deux espèces de migrateurs disparaissent complètement. **La qualité chimique de l'eau gouverne sa qualité écologique.**

SCHEMA 3.

La bonne qualité chimique de l'eau est un préalable pour l'obtention de la bonne qualité écologique de l'eau ainsi que pour de l'accroissement de la biodiversité et de la ressource halieutique.

Combattre la pollution chimique diffuse agricole liée aux pesticides constitue une priorité de la loi sur l'eau pour atteindre les objectifs de qualité exigée par la DCE. Les agences de l'eau doivent cesser les dépenses d'aménagement des cours d'eau faites en pure perte. Ces dépenses doivent venir en aide aux exploitants agricoles pour mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Le bon état chimique des eaux obtenu permettra de faire le diagnostic des obstacles réels sur les axes de migration retenus et de réaliser les travaux d'aménagement pertinents sur les cours d'eau.

AMENDEMENT DE L'ARTICLE L.214-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.

Cet article précise les conditions de classement des rivières

Nous proposons de remplacer la phrase :

« 1° Une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux parmi ceux qui sont en très bon état écologique ou identifiés par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux comme... »

Par la suivante :

« 1° Une liste de cours d'eau parmi ceux qui sont en très bon état chimique sur tout le linéaire fluvial d'accès par la mer et identifiés par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux comme... ».

L'obtention d'un bon état chimique de l'eau sur tout le linéaire fluvial d'accès par la mer est un préalable à tout aménagement des cours d'eau facilitant la remontée des migrateurs.